

EMPLOI-QUÉBEC

# PLAN D'ACTION 2008•2009



LE PACTE POUR L'EMPLOI

**Le Québec**  
de toutes ses forces

Québec 

EMPLOI-QUÉBEC

**PLAN** D'ACTION  
2008•2009

**Rédaction**

Direction générale adjointe de la planification,  
de la performance et de l'information sur le marché du travail  
Emploi-Québec  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**Édition**

Direction des communications  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**Réalisation infographique**

Direction des communications  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce plan d'action peut être consulté sur le site d'Emploi-Québec :  
[www.emploiquebec.net](http://www.emploiquebec.net)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2008

ISBN 978-2-550-53310-8 (imprimé)

ISBN 978-2-550-53311-5 (pdf)

ISSN 1718-9063 (imprimé)

ISSN 1716-7124 (pdf)

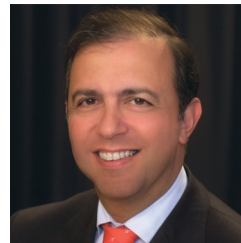
© Gouvernement du Québec

# TABLE DES MATIÈRES

<b>MESSAGE DU MINISTRE</b> .....	<b>5</b>
<b>MOT DE PRÉSENTATION</b> .....	<b>6</b>
<b>1 LE CADRE DE PLANIFICATION D'EMPLOI-QUÉBEC</b> .....	<b>7</b>
La mission .....	7
Les services .....	7
Le cadre de gestion .....	8
Le contexte organisationnel .....	9
<b>Le Pacte pour l'emploi</b> .....	<b>11</b>
<b>2 ÉVOLUTION RÉCENTE DU MARCHÉ DU TRAVAIL, CONTEXTE ÉCONOMIQUE, PRINCIPAUX ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES D'EMPLOI-QUÉBEC</b> .....	<b>21</b>
<b>3 LES PROBLÉMATIQUES, STRATÉGIES ET CIBLES DE RÉSULTATS</b> .....	<b>26</b>
<b>ORIENTATION N° 1</b>	
Favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois .....	26
<b>ORIENTATION N° 2</b>	
Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques et commerciaux .....	35
<b>ORIENTATION N° 3</b>	
Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale .....	42
<b>ORIENTATION N° 4</b>	
Améliorer la prestation de services aux citoyennes et aux citoyens .....	46
<b>4 LES RESSOURCES ALLOUÉES</b> .....	<b>52</b>
<b>5 LES FACTEURS DE CONTINGENCE</b> .....	<b>53</b>
<b>ANNEXE A</b>	
Fonds de développement du marché du travail : budget d'intervention 2008-2009 .....	55
<b>ANNEXE B</b>	
Résultats préliminaires 2007-2008 .....	58
<b>NOTES DE FIN DE DOCUMENT</b> .....	<b>59</b>



## MESSAGE DU MINISTRE



J'ai l'honneur de vous présenter le Plan d'action 2008-2009 d'Emploi-Québec, lequel s'inscrit dans le prolongement des engagements et des orientations du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.


Les interventions de l'agence doivent permettre au Québec de répondre à ses besoins grandissants de main-d'œuvre, de relever les défis du vieillissement de sa population et de la productivité de ses entreprises. Les actions prévues permettront d'aider les entreprises dans leur recherche de solutions durables afin de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant. C'est dans cette optique qu'Emploi-Québec vise l'amélioration de l'emploi et la pleine utilisation des ressources humaines par une participation accrue de la population au marché du travail.

Le Plan d'action 2008-2009 d'Emploi-Québec s'inscrit dans un contexte particulier. Le gouvernement du Québec s'est en effet doté du Pacte pour l'emploi, une stratégie d'envergure visant à soutenir l'intégration au marché du travail et à favoriser le développement des compétences de la main-d'œuvre. Cette démarche concertée entre le gouvernement et les acteurs du marché du travail propose une série de mesures afin de faciliter l'accès au marché du travail à tous ceux et celles qui souhaitent travailler, de valoriser le travail, d'améliorer la productivité des entreprises par la formation de la main-d'œuvre et de répondre aux besoins régionaux de main-d'œuvre.

Le Pacte pour l'emploi vient ainsi renforcer les moyens d'action dont dispose Emploi-Québec pour accomplir sa mission.

La participation au marché du travail et l'amélioration de la productivité s'avèrent les meilleures solutions pour assurer la prospérité de la société québécoise. Mes collègues et moi comptons mobiliser toutes les régions du Québec afin que cet ambitieux chantier permette à chacune d'entre elles de répondre à ses besoins particuliers en main-d'œuvre.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,

  
Sam Hamad











LE PACTE POUR L'EMPLOI

**Le Québec**

**de toutes ses forces**

*La confluence de plusieurs facteurs fait du paysage démographique, social et économique actuel, le moment idéal pour déployer le Pacte pour l'emploi : un projet de société mobilisateur destiné à favoriser une meilleure adéquation entre les bassins de main-d'œuvre disponible et les besoins des entreprises.*

*Fort de l'idée selon laquelle l'emploi est le meilleur garant de la richesse individuelle et collective, le Pacte pour l'emploi constitue un engagement manifeste du gouvernement pour relever les défis du marché du travail dans les prochaines années. Ainsi, les ressources déployées par le gouvernement en matière d'emploi, de main-d'œuvre et de formation seront bonifiées afin d'ajouter plusieurs moyens d'action concrets.*

*Comme le gouvernement l'a annoncé, ces moyens s'inscrivent dans la planification des ministères concernés et viennent élargir les efforts consentis autour de quatre piliers communs et neuf actions. Ainsi, les actions et les résultats attendus associés au Pacte pour l'emploi sont pris en compte dans les stratégies et les cibles de résultats du présent plan d'action.*

### ACTION 1

Accompagner et mieux préparer les personnes éloignées du marché du travail

- Parce que le Québec possède un bassin substantiel de personnes disponibles au travail;
- parce que la formation constitue un moyen efficace d'accéder à des emplois de meilleure qualité;
- parce que plusieurs personnes disponibles pour le travail n'ont aucun diplôme;
- parce que l'État dispose de plusieurs leviers permettant d'améliorer le niveau de compétence de ces personnes;
- mais, avant tout, parce que la formation constitue le meilleur investissement individuel, collectif et économique qui soit :

**Le gouvernement entend mieux préparer et former davantage la main-d'œuvre**

#### Deux nouveautés : l'initiative Démarcheurs d'emploi et le Passeport-emploi

L'initiative Démarcheurs d'emploi permettra d'accompagner pendant six mois la clientèle des programmes d'assistance sociale dans sa démarche vers l'emploi. Par la suite, un accompagnement en emploi d'une durée d'une année lui sera offert afin de la maintenir en emploi. Deux catégories seront ciblées : les nouveaux demandeurs et les personnes qui participent de façon répétitive à ces programmes. Ce sont ainsi près de 9 000 personnes en trois ans qui seront soutenues par des spécialistes de l'insertion professionnelle et qui bénéficieront d'une allocation de 90 \$ versée pour chaque période de deux semaines, en supplément de l'aide financière de base.

La deuxième nouveauté, Passeport-emploi, offrira à tous les participants et participantes aux mesures et services d'Emploi-Québec la possibilité d'obtenir sur demande leur Passeport; ce dernier est une carte de visite à l'intention d'éventuels employeurs qui décrira leurs compétences particulières, leurs expériences de travail, ainsi que l'aide qu'Emploi-Québec leur apportera dans le but de soutenir leur intégration en emploi.

#### Deux mesures-clés plus accessibles : Projets de préparation à l'emploi et Mesure de formation de la main-d'œuvre

Un accroissement substantiel du nombre de participants et participantes aux Projets de préparation à l'emploi et à la Mesure de formation de la main-d'œuvre permettra de mieux répondre à la demande des personnes dont l'intégration en emploi suppose une formation, la mise à jour de connaissances ou le développement de compétences. Cette accessibilité accrue se concrétisera par l'admission de 12 800 personnes supplémentaires à l'une ou l'autre de ces mesures sur trois ans, soit une augmentation de 26 %.

#### Une portée plus large pour la mesure Subventions salariales

La mesure Subventions salariales, qui consiste dans le versement aux entreprises d'une partie du salaire d'une personne éloignée du marché du travail qu'elles embauchent, sera bonifiée et son utilisation accrue. En plus d'une partie du salaire du nouvel employé, l'entreprise pourra désormais se voir rembourser une portion des frais d'accompagnement afin de faciliter l'intégration et le maintien en emploi de cette personne. Le salaire du travailleur qui accompagne le nouvel employé dans l'exécution de ses fonctions sera aussi admissible à ce remboursement. Cette mesure prévoit la conclusion de 3 900 nouveaux contrats avec les entreprises pour la durée du Pacte, ce qui représente un ajout de plus de 20 %.

### **Des mesures pour mieux contrer le décrochage scolaire**

En partenariat avec les entreprises du milieu, des projets de conciliation travail-études seront instaurés dans différentes régions pour permettre à de jeunes décrocheurs de compléter une formation de base tout en occupant un emploi. Une quinzaine de ces projets seront mis de l'avant dans les régions dont le taux de chômage est particulièrement faible et où les jeunes subissent de fortes pressions pour intégrer rapidement le marché du travail sans avoir complété leur parcours scolaire.

La lutte contre le décrochage scolaire sera intensifiée par un repérage plus systématique des personnes qui abandonnent leurs études sans qualification et une intervention plus rapide auprès des élèves à risque élevé de décrochage.

Mieux former et préparer davantage la main-d'œuvre signifie enfin faire en sorte que les personnes reçoivent un accompagnement plus soutenu de la part des services publics d'emploi, des commissions scolaires et des organismes partenaires de l'État travaillant en développement de l'employabilité.

## **ACTION 2**

Bonifier le soutien financier lié aux mesures et services publics d'emploi

- Parce que les obstacles financiers ne doivent pas constituer un frein à la volonté des personnes d'entreprendre une démarche d'employabilité ou de formation pour intégrer le marché du travail ou s'y maintenir;
- parce que les retours sur l'investissement dans le potentiel des personnes sont profitables :

**Le gouvernement  
bonifiera  
substantiellement  
le soutien financier  
des personnes qui  
participent aux  
mesures et services  
publics d'emploi**

### **Une allocation d'aide à l'emploi bonifiée**

Inchangée depuis 1997, l'allocation d'aide à l'emploi sera augmentée de 50 %, passant de 30 \$ à 45 \$ par semaine, soit près de 200 \$ par mois. Cette allocation est notamment offerte à la clientèle des programmes d'assistance sociale qui participe à la Mesure de formation de la main-d'œuvre et aux Projets de préparation à l'emploi.

Également, les frais d'appoint versés notamment à la clientèle des programmes d'assistance sociale qui participe à la mesure Services d'aide à l'emploi seront haussés de 50 %, passant de 6 \$ à 9 \$ par jour.

### **L'allocation d'aide à l'emploi : une portée plus large**

Les personnes sans soutien public du revenu pourront recevoir une allocation d'aide à l'emploi lorsqu'elles participent aux Projets de préparation à l'emploi. Selon certaines conditions, ces personnes ont actuellement accès à cette aide financière pour la Mesure de formation de la main-d'œuvre.

### **Une nouvelle allocation pour les chefs de famille monoparentale**

Une allocation supplémentaire de 25 \$ par semaine sera créée à l'intention des chefs de famille monoparentale participant à une mesure donnant droit à l'allocation d'aide à l'emploi. Il s'agit là d'une mesure incitative supplémentaire qui reconnaît les obstacles particuliers auxquels font face les personnes assumant seules les responsabilités parentales.

### **ACTION 3**

Faciliter les études qualifiantes et l'accès aux professions

- Parce que l'apprentissage se fait maintenant tout au long de la vie, que le retour aux études est chose courante et que les cheminements scolaires se diversifient;
- parce qu'il peut être difficile pour une personne immigrante diplômée dans son pays d'origine de suivre des cours de mise à niveau et d'acquérir l'ensemble des compétences donnant accès à un ordre professionnel ou d'obtenir un diplôme québécois;
- parce que la formation professionnelle et la formation technique constituent des secteurs à valoriser davantage au regard des besoins du marché du travail et de la qualité des emplois à pourvoir;
- parce que l'État doit donner la chance à chacun et chacune d'aller au bout de ses capacités :

**Le gouvernement facilitera la poursuite des études qualifiantes et l'accès aux professions**

Les règles de financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport seront assouplies et bonifiées de façon à faciliter l'accès à des mises à niveau scolaires, en particulier pour les personnes immigrantes détenant un diplôme étranger.

Le regroupement des formations d'un même domaine pour lesquelles le nombre d'inscriptions est insuffisant pour créer un programme particulier sera favorisé à l'intention des personnes immigrantes.

La priorité de prestation, par les cégeps, sera accordée aux formations qualifiantes d'appoint prescrites par les ordres professionnels aux personnes immigrantes.

De plus en plus de passerelles entre la formation professionnelle et la formation technique (ex. : DEP/DEC) et entre les formations moins et plus spécialisées seront instaurées.

### **ACTION 4**

Des mesures pour des groupes spécifiques

- Parce que les personnes immigrantes et les personnes membres de minorités visibles affichent un taux de chômage largement supérieur à celui de l'ensemble de la population;
- parce que la participation accrue des personnes handicapées au marché du travail peut contribuer à réduire leur risque d'exclusion sociale tout en répondant aux besoins de main-d'œuvre des employeurs;
- parce qu'en plus des mesures et services offerts dans le cadre des services publics d'emploi auxquels les personnes immigrantes, les minorités visibles et les personnes handicapées sont admissibles, la particularité des obstacles auxquels elles font face sur le marché du travail milite en faveur d'une approche ciblée :

**Le gouvernement renforcera les mesures spécifiques à l'intention des personnes handicapées, des personnes immigrantes et des personnes membres d'une minorité visible**

**À l'intention exclusive des personnes handicapées : trois actions concrètes**

Fort des enseignements tirés de la consultation menée dans différentes régions du Québec, le gouvernement a rendu publique la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. Cette stratégie rassemble pour les cinq prochaines années près d'une soixantaine de mesures visant à améliorer de façon substantielle la situation des personnes handicapées sur le marché du travail. Le Pacte pour l'emploi contribue à renforcer trois mesures particulières destinées à stimuler l'embauche et la qualification des personnes handicapées :

*Augmentation substantielle de l'accessibilité de la mesure  
Contrat d'intégration au travail*

L'ajout de 550 contrats par année permettra, au terme des cinq ans, à 2 750 personnes handicapées de plus d'être en emploi, ce qui signifie une augmentation de près de 70 % de la clientèle par rapport à 2007-2008.

#### *Création de 825 nouveaux emplois en entreprises adaptées*

Le Programme de subventions aux entreprises adaptées sera augmenté progressivement de manière à soutenir, au terme des cinq ans, 825 nouveaux emplois permanents pour des personnes lourdement handicapées, soit une augmentation de 25 %.

#### *Bonification du crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail*

Le crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail de 30 %, accordé aux employeurs qui engagent des étudiants stagiaires, sera bonifié au profit des personnes immigrantes et des personnes handicapées, et ce, dans le but de favoriser l'acquisition d'une première expérience de travail. Aussi, le nombre d'heures de supervision accordées à une personne handicapée sera doublé. Pour ces deux clientèles, le niveau du crédit d'impôt sera porté à 40 %, faisant passer le crédit d'impôt maximal de 225 \$ par semaine à 420 \$ pour les personnes handicapées, et de 225 \$ par semaine à 300 \$ pour les personnes immigrantes.

#### **À l'intention exclusive des personnes immigrantes et des personnes membres d'une minorité visible : l'acquisition d'une expérience de travail québécoise**

Le Plan de mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration, d'accès à l'emploi et de francisation, intitulé *Pour enrichir le Québec : franciser plus, intégrer mieux*, est une dimension du Pacte pour l'emploi. Ce plan s'inscrit en continuité avec le Plan d'action 2004-2007 *Des valeurs partagées, des intérêts communs*.

Une des contributions les plus attendues a pour but d'élargir l'accessibilité au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi. Ce programme constitue un encouragement intéressant pour favoriser l'emploi de personnes immigrantes ou membres d'une minorité visible par les PME, notamment en leur offrant un accompagnement pour favoriser une intégration réussie dans leur milieu de travail. Le nombre de participantes et de participants sera doublé, permettant ainsi à 2 250 personnes de plus d'acquérir une expérience de travail dans leur domaine.

## DEUXIÈME PILIER

### **Valoriser le travail : une carte maîtresse**

#### **ACTION 5**

Favoriser le bien-être économique

- Parce que le travail doit être un choix qui rapporte;
- parce que le travail doit demeurer profitable à tous les cycles de la vie;
- parce qu'il faut savoir convaincre les personnes qu'elles ont la possibilité de tirer avantage d'une participation au marché du travail;
- mais aussi, parce qu'il faut vaincre les perceptions à l'égard de la capacité d'adaptation de certains groupes en emploi :

**Le gouvernement  
favorisera  
le bien-être  
économique  
par le travail**

#### **Deux nouveautés : le supplément à la Prime au travail et la Prime au travail dédiée aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi**

Pour favoriser le retour au travail de la clientèle des programmes d'assistance sociale de longue durée, un montant mensuel de 200 \$ sera versé à titre de supplément à la Prime au travail. Ce montant sera versé pour une période maximale de 12 mois et bénéficiera, d'ici 2011, à près de 33 000 personnes qui intégreront un emploi.

Dans le but de reconnaître les obstacles particuliers que doivent rencontrer les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi, notamment les personnes handicapées, une nouvelle Prime au travail à leur intention sera mise en place, en remplacement de la Prime au travail actuelle. Pour une personne seule, la nouvelle Prime au travail fera passer l'aide maximale annuelle de 381 \$ à 1 003 \$. Plus de 10 000 ménages bénéficieront annuellement de cette mesure.

### **Davantage de souplesse dans le versement de la Prime au travail**

Dès juin 2009, les ménages sans enfants pourront bénéficier du versement anticipé de la Prime au travail, comme c'est le cas actuellement pour les familles. Sur demande, les ménages sans enfants pourront ainsi recevoir jusqu'à 75 % de la Prime au travail estimée répartie trimestriellement.

### **Pleine indexation de la déduction fiscale pour les travailleurs et les travailleuses**

Le montant actuel de la déduction pour les travailleurs et les travailleuses de 1 000 \$ sera indexé annuellement au taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers, et ce, à compter de l'année d'imposition 2009.

### **Davantage de moyens pour favoriser l'incitation au travail**

L'implication du gouvernement du Québec dans la restructuration de la prestation fiscale pour le revenu de travail du gouvernement fédéral a permis d'adapter celle-ci aux besoins spécifiques des travailleurs et des travailleuses du Québec en matière d'incitation au travail, notamment par le versement d'une aide financière plus importante aux personnes à faible revenu vivant seules.

### **Un nouvel outil d'information : le simulateur en ligne du revenu disponible**

Des consultations menées auprès de la clientèle des programmes d'assistance sociale ont mis en lumière sa méconnaissance des avantages financiers à occuper un emploi. Dans le but de mieux l'informer et poursuivant son objectif d'accroître et de favoriser l'incitation au travail, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale mettra en ligne un outil Web permettant de calculer facilement et rapidement l'avantage financier à travailler, notamment par rapport à l'aide financière de dernier recours. Le simulateur sera destiné à l'ensemble des citoyennes et des citoyens, ainsi qu'aux intervenants des centres locaux d'emploi et des organismes d'accompagnement.

Cet outil convivial pourra s'adapter aisément à une multitude de situations familiales et économiques. L'utilisateur pourra notamment, d'un seul clic de souris, obtenir des informations générales et détaillées sur les divers programmes destinés aux citoyennes et aux citoyens désirant intégrer le marché du travail.

### **Mobiliser et convaincre par une campagne de communication**

Une vaste campagne de communication sera déployée entre 2008 et 2011. Celle-ci valorisera l'apport que représente le travail dans une perspective individuelle et collective, et visera à créer des conditions favorables à l'accueil en emploi d'une clientèle appartenant à des bassins de main-d'œuvre sous-utilisés.

### **À l'intention des travailleuses et travailleurs âgés**

Des modifications à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite seront proposées à l'Assemblée nationale au cours de 2008 afin de permettre à certaines travailleuses et à certains travailleurs âgés de 55 ans et plus de poursuivre leur vie active tout en recevant leur rente de retraite et en ayant, en plus, la possibilité de bonifier cette dernière.

### **Agir sur le salaire minimum**

Enfin, dans le but de rendre le travail plus payant et plus attrayant, le taux général du salaire minimum est passé de 8,00 \$ à 8,50 \$ l'heure le 1<sup>er</sup> mai 2008 au Québec. Il s'agit là de la hausse annuelle la plus importante enregistrée depuis 1975.

## **ACTION 6**

Solutions de rechange pour les jeunes prestataires

- Parce que le Québec a besoin du plein potentiel de tous ses jeunes;
- parce que les jeunes sont encore trop nombreux à recourir aux programmes d'assistance sociale, malgré un contexte économique favorable à l'emploi;
- parce que c'est le moment de mobiliser les jeunes disponibles au travail autour de l'importance que revêt leur contribution à l'essor et au développement socioéconomique du Québec :

**Le gouvernement renforcera ses actions visant à offrir une solution de rechange aux jeunes prestataires des programmes d'assistance sociale**

### **Une nouvelle initiative : Découvrir**

L'initiative Découvrir, c'est avant tout découvrir un rêve, un métier, une profession. Pour les entreprises, c'est découvrir une relève. Cette initiative consiste à créer des stages d'observation et d'exploration en milieu de travail d'un maximum de quatre semaines. Ceux-ci, destinés à de jeunes adultes éloignés du marché du travail, leur permettront à la fois de valider des choix professionnels et de se distinguer auprès d'éventuels employeurs. Une banque de quelque 750 entreprises sera créée afin de recevoir près de 3 000 jeunes au terme du Pacte. Les carrefours jeunesse-emploi y seront aussi étroitement associés.

### **Investir davantage pour les jeunes**

Dans la foulée de la Stratégie jeunesse du gouvernement du Québec et dans le but de prévenir le recours à l'assistance sociale des jeunes décrocheurs de 16 ou 17 ans qui peinent à intégrer le marché du travail, une plus grande place leur sera réservée dans les mesures et services d'Emploi-Québec afin qu'ils complètent leur formation scolaire ou qu'ils développent les compétences manquantes à une intégration en emploi réussie.

Le Programme alternative jeunesse rejoindra davantage de jeunes de moins de 25 ans qui désirent acquérir une autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Ce programme offre un soutien financier et un accompagnement personnalisé pour permettre aux jeunes d'atteindre leur objectif. Ce dernier peut être de terminer leurs études, de trouver un emploi ou d'acquérir une autonomie financière. Quelque 7 500 places supplémentaires seront créées sur trois ans, lesquelles s'ajouteront aux 5 000 places déjà prévues au Programme alternative jeunesse en 2007-2008.

## **TROISIÈME PILIER**

### **Une main-d'œuvre mieux formée : des entreprises plus productives**

## **ACTION 7**

Formation des travailleuses et des travailleurs peu qualifiés

- Parce qu'une économie axée sur le savoir et basée sur des activités à plus forte valeur ajoutée commande une capacité d'adaptation de la main-d'œuvre;
- parce qu'une main-d'œuvre qualifiée et compétente contribue à l'amélioration de la productivité des entreprises;
- parce qu'une qualification accrue des travailleurs et travailleuses favorise l'intégration plus rapide de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés de production dans les entreprises;
- parce que de solides compétences de base constituent l'assise du développement continu de la main-d'œuvre;
- parce que des employés compétents peuvent plus facilement progresser dans leur métier et être plus mobiles sur le marché du travail :

**Le gouvernement  
accordera la priorité  
à la formation et au  
développement des  
compétences des  
travailleuses et  
des travailleurs  
faiblement qualifiés**

**Une nouvelle initiative : du « sur mesure » pour les PME**

Le regroupement de PME au sein de mutuelles de formation sera favorisé. Ces mutuelles auront pour fonction la mise en commun de services et de ressources de formation, en plus de consolider la formation en ligne. Le Pacte entend rejoindre ainsi 1 425 entreprises d'ici 2011.

**Élargir l'offre de service pour mieux répondre aux besoins  
des travailleurs et travailleuses en entreprise**

Au chapitre des interventions auprès des entreprises en vue de favoriser la formation de la main-d'œuvre et l'acquisition de compétences manquantes du personnel en place, quelque 4 800 entreprises s'ajouteront sur trois ans aux 4 475 entreprises soutenues en 2007-2008 par Emploi-Québec.

Le gouvernement investira des sommes additionnelles pour l'achat de cours, notamment à temps partiel, et pour la formation de base jugée nécessaire en vue du maintien des travailleuses et des travailleurs en emploi et du développement continu de leurs compétences.

De même, il intensifiera l'offre de formation et de stages par les commissions scolaires et les cégeps en lien avec les besoins de main-d'œuvre relevés par Emploi-Québec.

**Agir sur la fiscalité**

Le crédit d'impôt au secteur manufacturier, en place depuis novembre 2007, constitue un autre moyen de favoriser l'amélioration des compétences des travailleurs et travailleuses. Ce crédit rembourse 30 % des coûts de formation de la main-d'œuvre en industrie manufacturière.

**ACTION 8**

**Reconnaissance des compétences**

- Parce que les milieux de travail sont des lieux qui permettent l'acquisition de connaissances et le développement des compétences;
- parce que ces connaissances et ces compétences, lorsqu'elles font l'objet d'une reconnaissance officielle, favorisent l'intégration et le maintien en emploi et permettent de progresser sur le marché du travail;
- parce que l'évaluation et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre constituent des étapes cruciales dans le développement continu des personnes en réponse aux exigences sans cesse croissantes du marché du travail :

**Le gouvernement  
facilitera la  
reconnaissance  
des compétences  
acquises par  
l'expérience ou  
par l'apprentissage  
en milieu de travail**

**De nouveaux outils et dispositifs plus efficaces**

Le gouvernement instaurera des outils et des dispositifs permettant de sanctionner, par une attestation ou un certificat d'État, des compétences que les personnes auront développées en milieu de travail. Il prendra aussi les moyens nécessaires pour favoriser l'acquisition de compétences non maîtrisées. L'objectif est de rejoindre 12 825 personnes (en emploi ou sans emploi).

Ces outils et dispositifs seront d'autant plus utiles que l'accessibilité à la reconnaissance des acquis et des compétences sera renforcée par les réseaux de l'éducation.

L'harmonisation et la complémentarité des dispositifs de reconnaissance des acquis et des compétences entre les services publics d'emploi et les réseaux de l'éducation seront également renforcées.

### **ACTION 9**

Des actions régionalisées

- Parce qu'agir sur l'emploi, c'est avant tout agir localement;
- parce que les investissements du Pacte seront déployés en région;
- parce que la concertation de tous les acteurs devient incontournable et qu'il importe de se donner les moyens pour qu'elle s'exerce pleinement;
- parce que le rapprochement entre les milieux de l'éducation et les milieux du travail est porteur de développement :

**Le gouvernement  
renforcera la  
prestation régionale  
de services**

#### **Une nouveauté**

Le Pacte pour l'emploi est une réponse concertée et adaptée aux besoins du marché du travail, qui se veut près des gens et des entreprises, collée aux besoins des régions et des localités. Les partenaires du marché du travail et les ministères les plus concernés travailleront de concert pour que la réalisation du Pacte ait la meilleure incidence possible sur le développement social et économique de leur milieu. C'est pourquoi des comités régionaux de concertation plus larges seront créés dans le but de :

- parfaire la connaissance du marché du travail et développer une vision prospective des enjeux qui se profilent pour les années à venir;
- réaliser et mettre en œuvre un plan d'adéquation entre les besoins des entreprises et la main-d'œuvre disponible;
- améliorer le temps de réaction des partenaires régionaux et mieux prévenir les crises sectorielles;
- renforcer l'efficacité des actions en évitant le dédoublement entre les différents acteurs.

Ces comités, qui relèveront des conseils régionaux des partenaires du marché du travail, regrouperont des représentants d'Emploi-Québec, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des commissions scolaires, des cégeps, des universités, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

#### **Des services d'éducation et d'emploi plus près des entreprises**

En s'adressant à leur centre local d'emploi, les entreprises pourront obtenir, sur demande, un diagnostic de leur situation quant à leur main-d'œuvre et à leurs besoins de recrutement, une liste de candidats potentiels pour les postes à pourvoir et, au besoin, un soutien pour favoriser l'insertion en emploi et la formation des personnes embauchées. Elles pourront aussi recevoir l'appui de conseillers pour planifier à plus long terme leurs besoins de main-d'œuvre, établir leurs besoins en formation ou être dirigées vers les services qui conviennent à leur situation.

De concert avec les centres locaux d'emploi, les Services aux entreprises des réseaux professionnel et technique de l'éducation, les carrefours jeunesse-emploi et les organismes communautaires soutiendront activement les mesures de formation du Pacte par différents moyens, dont le démarchage auprès des entreprises, ainsi que par la conception et l'offre, selon les besoins :

- de formations visant le développement de compétences « comportementales » liées au travail et demandées par les entreprises;
- de formations sur mesure en réponse aux besoins établis avec les entreprises participantes dans le cadre d'un exercice mené avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- de formations visant la consolidation des compétences générales de base, telles que la lecture, l'écriture et le calcul.





La croissance économique devrait être assez modeste en 2008. Le niveau d'emploi élevé, la progression du revenu disponible, les investissements annoncés dans les infrastructures et un contexte favorable à l'investissement privé en général devraient prolonger le cycle de la demande intérieure, sur laquelle l'économie du Québec s'appuie depuis quelques années. Mais le ralentissement aux États-Unis et le niveau très élevé de la devise canadienne risquent de prolonger, également, l'effet contraire du commerce extérieur sur la croissance.

Si la poursuite du cycle de croissance de l'emploi amorcé en 1997 demeure, au net, le scénario le plus probable en ce début de 2008, on ne peut ignorer le risque que représente un repli plus profond ou plus long que prévu aux États-Unis. Bien que des hausses du chômage de l'ampleur de celles que nous avons connues dans le passé semblent peu probables, parce que notre économie est plus diversifiée, que notre population croît plus lentement et qu'elle est beaucoup plus scolarisée, un repli plus long que prévu risquerait tout de même d'entraîner des pressions sur les régimes d'indemnisation. En ce qui concerne les perspectives économiques à plus long terme, le problème de la faible productivité du Québec demeure entier et freinera invariablement la croissance s'il n'est pas réglé.

## LES PRINCIPAUX ENJEUX : LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, LE HAUT TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE ET LA COMPÉTITIVITÉ MENACÉE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC

### Le vieillissement de la population

La population d'âge actif du Québec (15 à 64 ans) croît lentement et on s'attend à ce qu'elle décline à compter de 2012, un phénomène déjà amorcé dans certaines régions, alors que les besoins de main-d'œuvre sont appelés à augmenter en raison, notamment, du nombre élevé de postes qui devront être pourvus à la suite des départs à la retraite. Cette évolution démographique risque d'entraîner des pénuries de main-d'œuvre qui pourraient compromettre la croissance de l'économie et de l'emploi, une baisse des recettes fiscales, un accroissement des pressions sur les finances publiques et, au bout du compte, une réduction du niveau de vie de la population québécoise.

Le niveau de vie de la population québécoise dépend des facteurs suivants :

- La part de la population d'âge actif dans la population totale; cette part commencera à diminuer prochainement et à l'un des rythmes les plus rapides de l'OCDE;
- Le taux d'emploi qui, malgré les progrès des dernières années, demeure plus faible que dans la plupart des autres provinces canadiennes et qu'aux États-Unis, en raison du taux de chômage relativement élevé du Québec et de la faible participation au marché du travail de certains groupes de la population dont, notamment, les personnes de 55 à 64 ans;
- Les heures travaillées, en moyenne, par travailleur, qui sont plus élevées que dans plusieurs pays européens, mais les plus faibles au Canada et en Amérique du Nord;
- La productivité, plus faible qu'au Canada, qu'aux États-Unis et que dans plusieurs pays européens; de plus, cet écart s'est creusé au cours des dernières années en raison de la faible croissance de la productivité québécoise<sup>8</sup>.

8. Selon les données du Centre d'étude des niveaux de vie (CENV), la valeur ajoutée par heure travaillée (mesure du niveau de productivité du travail) s'élevait en 2006 à 35,44 \$ au Québec, comparativement à 37,54 \$ au Canada et à 39,14 \$ en Ontario (dollars canadiens de 1997). Les données de l'OCDE indiquent par ailleurs que la productivité canadienne était elle-même 20 % plus faible que celle des États-Unis en 2006. La croissance de la productivité a été particulièrement faible au Québec comme au Canada depuis l'an 2000, alors qu'elle était au contraire particulièrement forte aux États-Unis. Dans le cas du Canada, pour lequel les données sont disponibles sur une longue période, la croissance récente est la plus faible depuis le début des années 1960 (au moins). Entre 2000 et 2006, la productivité n'a augmenté que de 1,0 % par année au Canada (et à un taux similaire au Québec), alors qu'elle progressait en moyenne de 2,7 % par année aux États-Unis. L'écart qui nous sépare des États-Unis a donc continué de se creuser ces dernières années. Pour de plus amples détails, voir le document *Problématiques du marché du travail et des clientèles en lien avec les orientations et les axes d'intervention du plan d'action annuel d'Emploi-Québec, 2008-2009*, Direction générale adjointe de la planification, de la performance et de l'information sur le marché du travail, janvier 2008.

On associe souvent, à tort, la productivité à des augmentations de l'effort physique et de la cadence de travail, et à une détérioration concomitante des conditions de travail. La productivité permet au contraire de produire autant avec moins d'effort ou plus avec le même effort<sup>9</sup>. Elle correspond simplement à la valeur produite par heure travaillée, laquelle dépend avant tout, de nos jours, de l'effet combiné d'une série de facteurs qui inclut notamment l'utilisation de machines et de matériel de production avancés (nouvelles technologies), la qualification de la main-d'œuvre, l'organisation de la production, la qualité des infrastructures, les conditions macroéconomiques, la structure industrielle et la capacité de profiter d'économies d'échelle, de même que la rapidité et l'efficacité du redéploiement des ressources, dont la main-d'œuvre, des activités en déclin vers celles en croissance.

Certains pays européens atteignent un niveau de vie comparable à celui du Québec malgré un nombre relativement faible d'heures travaillées, parce qu'ils compensent cette faiblesse par une productivité nettement plus élevée. S'il veut maintenir son niveau de vie ou, à plus forte raison, l'augmenter, tout en continuant à travailler en moyenne moins d'heures qu'ailleurs en Amérique du Nord, le Québec doit nécessairement accroître davantage son taux d'emploi, en favorisant la participation au marché du travail du plus grand nombre de personnes possible, et améliorer sensiblement sa productivité.

### **Un haut taux d'assistance sociale malgré la baisse importante des dernières années**

La forte croissance de l'emploi que le Québec a connue depuis le milieu des années 1990, en particulier de l'emploi faiblement qualifié, a contribué à une diminution importante du nombre de prestataires d'une aide financière de dernier recours et de la proportion de la population qui bénéficie de cette aide (le taux d'assistance sociale). Le nombre de prestataires et le taux d'assistance sociale ont toutefois diminué de plus en plus lentement ces dernières années, d'une part parce que les conditions de l'emploi peu qualifié ont eu tendance à se stabiliser après s'être grandement améliorées et, d'autre part, parce que les prestataires qui étaient les plus aptes à intégrer à court terme le marché du travail l'ont fait en premier. Le taux d'assistance sociale du Québec demeure par ailleurs, malgré sa diminution, le deuxième plus élevé parmi les dix provinces canadiennes, après celui de Terre-Neuve-et-Labrador<sup>10</sup>.

Entre 1997 et 2007<sup>11</sup>, le nombre total de prestataires adultes d'une aide financière de dernier recours est passé de 543 128 à 379 694, soit une baisse de 30,1 %. Le nombre d'adultes prestataires qui étaient sans contraintes à l'emploi a diminué encore plus rapidement, presque de moitié (-46,8 %), passant de 281 147 à 149 544 au cours de la même période, avec des baisses particulièrement marquées chez les jeunes, les couples avec enfants et les responsables d'une famille monoparentale.

À la suite de cette évolution, la place occupée par les personnes sans contraintes à l'emploi au sein de la population adulte prestataire d'une aide financière de dernier recours a diminué, passant de 51,8 % en 1997 à 39,4 % en 2007, celle occupée par des personnes présentant des contraintes temporaires à l'emploi est demeurée relativement stable (passant de 25,5 % à 24,0 %), tandis que la place occupée par les prestataires de la solidarité sociale, dont la majorité a une contrainte sévère à l'emploi, a augmenté de façon notable, passant de 22,8 % à 36,6 %<sup>12</sup>. La proportion de plus en plus grande de personnes présentes à l'aide de façon consécutive depuis au moins dix ans, qui est passée dans l'ensemble de 18,4 % en 1997 à 31,4 % en 2007, est un signe additionnel du plus grand éloignement du marché du travail des prestataires d'aujourd'hui, par rapport à ceux d'il y a cinq ou dix ans.

9. La comparaison entre les méthodes de production des agriculteurs du XIXe siècle et celles des agriculteurs (proportionnellement beaucoup moins nombreux) d'aujourd'hui illustre bien le concept de productivité. Nous produisons aujourd'hui beaucoup plus de biens agricoles avec infiniment moins de travailleurs (et d'effort physique), et nous avons par le fait même pu libérer des ressources pour de nouvelles activités, augmentant d'autant le bassin d'entreprises et d'industries qui génèrent de la richesse.

10. Selon les données de l'année 2005, qui sont les dernières disponibles pour les comparaisons interprovinciales du taux d'assistance sociale.

11. Sauf indication contraire, les données sur les programmes d'aide financière de dernier recours présentées dans cette section du texte se rapportent au mois de mars de chaque année.

12. Les personnes sans contraintes et avec contraintes temporaires à l'emploi dont il est fait mention dans le texte relèvent du Programme d'aide sociale. Quant au Programme de solidarité sociale, il est constitué en grande majorité d'adultes présentant des contraintes sévères à l'emploi, mais inclut également une petite minorité de conjoints sans contraintes sévères. S'agissant de l'augmentation totale de 22,8 % à 36,6 % de la part des adultes inscrits au programme de solidarité sociale, celle-ci a augmenté de façon plus détaillée, de 20,6 % à 34,1 %, pour les personnes avec contraintes sévères et de 2,2 % à 2,5 % pour les conjoints sans contraintes sévères.

Une autre caractéristique qui distingue les prestataires d'aujourd'hui de ceux d'il y a dix ans est qu'une plus grande proportion d'entre eux sont nés à l'extérieur du Canada. Toutefois, le nombre total de prestataires nés à l'extérieur du Canada et arrivés depuis moins de trois ans a diminué. De 14 480 en février 2004, ce nombre est passé à 10 618 en février 2008, une baisse de 27 %, cela malgré une progression importante du volume d'immigration au cours de cette période.

Les difficultés d'insertion en emploi que peuvent éprouver les personnes immigrantes s'expliquent notamment par la non-reconnaissance des compétences et des diplômes acquis à l'étranger, l'absence d'expérience nord-américaine, la méconnaissance du français ou la présence de pratiques discriminatoires. Cette situation particulière mérite une analyse approfondie et requiert une concertation intersectorielle, puisque la problématique et ses solutions pourraient bien concerner la mission de plusieurs ministères.

Le taux d'assistance sociale de la population québécoise de moins de 65 ans (adultes et enfants) a suivi la diminution du nombre d'adultes, passant de 12,4 % en 1997 à 7,9 % en 2005 et à 7,6 % en 2007. Il s'agissait alors du taux le plus bas enregistré depuis 1978. Depuis la reprise du marché du travail au milieu des années 1990, le taux d'assistance sociale a toutefois diminué moins rapidement au Québec qu'en Ontario et que dans l'ensemble du Canada, où il se situait respectivement à 6,2 % et à 6,0 % en 2005.

Différents facteurs contribuent à expliquer le taux d'assistance sociale relativement élevé du Québec par rapport à la moyenne canadienne : la plus grande incidence du chômage, les barèmes d'aide financière, les conditions d'accès à l'aide financière de dernier recours selon la province, la structure d'âge de la population ainsi que les valeurs sociales.

### **La compétitivité menacée des entreprises**

Dans une économie aussi ouverte que celle du Québec, dont plus de 50 % du produit intérieur brut est exporté vers les autres provinces canadiennes ou vers les autres pays, la capacité qu'ont les entreprises du Québec de maintenir et de créer des emplois dépend de façon cruciale de leur compétitivité. Cette compétitivité est menacée par la faiblesse relative de leur productivité, par un taux de change du dollar canadien nettement moins favorable qu'il y a quelques années et par l'intensification de la concurrence internationale, avec notamment l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce, la fin de l'Accord multifibre et les avancées considérables sur le plan de l'exportation de plusieurs pays à bas salaires.

Comme il n'est ni souhaitable ni pensable que les entreprises du Québec concurrencent ces pays sur le terrain de la rémunération et des conditions de travail, la seule voie qui s'offre à elles pour accroître leur compétitivité réside dans l'amélioration de leur productivité. Cette productivité est particulièrement faible, et l'écart entre le Québec et ses principaux partenaires économiques tend à se creuser, comme nous l'avons déjà indiqué.

L'amélioration de la productivité présente donc plusieurs avantages pour le Québec :

- Dans un contexte de vieillissement rapide de sa population, elle constitue le principal moyen pour hausser le niveau de vie tout en conservant des horaires de travail qui favorisent la conciliation travail-famille, en réduisant les pressions que ce vieillissement occasionnera sur les finances publiques et en maintenant, par le fait même, la capacité du gouvernement à financer ses programmes, notamment sociaux;
- Elle est le seul moyen qui permette, à la fois, d'assurer la compétitivité des entreprises et leur capacité à préserver et à créer des emplois, et de garantir le maintien et l'amélioration de la rémunération et de la qualité des emplois pour les travailleuses et les travailleurs;
- En permettant de produire plus de richesse pour une quantité de travail donnée, elle offre finalement la seule façon satisfaisante de concilier l'augmentation prévisible des besoins de main-d'œuvre et la réduction, qui semble inévitable, de la population d'âge actif d'ici quelques années; bref, d'éviter les pénuries de main-d'œuvre que le vieillissement risque d'occasionner.



# 3 LES PROBLÉMATIQUES<sup>14</sup>, STRATÉGIES ET CIBLES DE RÉSULTATS

## ORIENTATION 1

### Favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois

Bien que le taux d'emploi de la population du Québec ait atteint un sommet historique et qu'il place le Québec au treizième rang du groupe formé des trente pays de l'OCDE, du Québec et de l'Ontario en 2005, le Québec continue d'accuser à cet égard un retard sur l'Ontario (1,9 point de pourcentage en 2007), sur la plupart des autres provinces canadiennes et sur plusieurs États américains.

Ce retard relatif du taux d'emploi de la population du Québec sur celui de la plupart de ses voisins immédiats s'explique surtout par l'ampleur du chômage, mais également par la faiblesse du taux d'activité et de participation au marché du travail de certains sous-groupes de la population.

Malgré une baisse importante depuis son sommet historique de 1993 (13,2 %), le taux de chômage reste élevé au Québec – à 7,2 % en 2007 –, situant la province dans le premier tiers des pays de l'OCDE ayant le taux de chômage le plus élevé (en 2006<sup>15</sup>). Ce taux de chômage représente près du double de ce qui pourrait être considéré pour le Québec comme un niveau de plein emploi, soit environ 4 %. Ce chômage se distingue, tout comme le chômage des autres économies nord-américaines, de celui observé en Europe, par le grand nombre de personnes qui deviennent chômeuses chaque mois et par la faible durée de la plupart des épisodes de chômage, l'incidence du chômage de longue durée se concentrant dans certains sous-groupes défavorisés sur le plan de l'emploi et menacés d'exclusion et de pauvreté. On observe par ailleurs d'importantes disparités régionales du taux de chômage, allant du simple à plus du triple.

En outre, le Québec se situe dans le premier tiers des pays de l'OCDE dont le taux d'activité de la population est le plus élevé. Malgré cette situation globalement favorable à la participation de la population du Québec au marché du travail, cette participation tend à être particulièrement faible chez certains sous-groupes de la population, notamment, mais non exclusivement, chez ceux qui sont défavorisés sur le plan de l'emploi.

On trouve la manifestation la plus coûteuse de cette faible participation au marché du travail de certains sous-groupes de la population dans le haut taux d'assistance sociale, de quelque 25 % supérieur à la moyenne canadienne, ainsi que dans la faiblesse marquée du taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans, même parmi les plus scolarisées.

#### AXE D'INTERVENTION 1.1

Favoriser l'autonomie des clientèles et le recours aux services universels d'information sur le marché du travail et de placement pour le réemploi rapide d'un nombre maximum de chômeuses et de chômeurs dans les postes vacants

Le marché du travail du Québec est caractérisé, à l'instar des marchés du travail nord-américains, par un roulement important de la main-d'œuvre, qui touche le tiers de l'emploi salarié<sup>16</sup>. Ainsi, chaque année, près d'un million de Québécoises et de Québécois connaissent un épisode de chômage plus ou moins prolongé et sont à la recherche d'un emploi, alors que les entreprises ont des postes à pourvoir. La grande majorité de ces chômeuses et chômeurs sont à même de se trouver un emploi seuls ou avec un minimum d'aide, mais leur rapidité à le faire, comme celle des entreprises à pourvoir leurs postes, dépend de l'accessibilité et de la qualité de l'information sur les offres d'emploi des entreprises et sur les possibilités qu'offre le marché du travail.

14. Pour un énoncé plus complet des problématiques fondant les orientations et les axes d'intervention du plan d'action, voir le document *Problématiques du marché du travail et des clientèles en lien avec les orientations et les axes d'intervention du plan d'action annuel d'Emploi-Québec, 2008-2009*, Direction générale adjointe de la planification, de la performance et de l'information sur le marché du travail, janvier 2008.

15. Ce devrait être encore le cas en 2007 (les données de l'OCDE ne sont pas encore disponibles pour 2007).

16. Soit l'ensemble des emplois, à l'exclusion de ceux occupés par les travailleuses et travailleurs autonomes, pour lesquels les données sur le roulement ne sont pas disponibles.



## AXE D'INTERVENTION 1.2

Intervenir auprès des demandeuses et des demandeurs de prestations, des travailleuses et des travailleurs licenciés et des prestataires prêts à occuper un emploi afin d'assurer le plus rapidement possible leur insertion durable en emploi et de contribuer ainsi au meilleur appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre

Bien que la grande majorité des travailleuses et des travailleurs québécois soient capables de se trouver un emploi seuls ou avec un minimum d'assistance en recourant aux diverses sources d'information sur les offres d'emploi et sur le marché du travail, souvent même en changeant d'emploi sans connaître un épisode de chômage, un nombre significatif d'entre eux courent le risque, sans être menacés pour autant de chômage de longue durée, de voir la durée de leur chômage se prolonger et son coût s'alourdir en l'absence d'une intervention des services publics d'emploi.

On trouve un nombre élevé de ces personnes parmi les prestataires d'assurance-emploi et de l'aide sociale, dont le nombre s'élève à plus de 400 000 par année.

## STRATÉGIES

*Emploi-Québec vise à intervenir rapidement auprès des personnes qui, en l'absence de son aide, risquent de voir la durée de leur chômage se prolonger<sup>18</sup> afin d'assurer le plus rapidement possible leur insertion durable<sup>18</sup> en emploi. Ces stratégies contribuent notamment à la réalisation de l'orientation n° 1 du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail » :*

- en consolidant les acquis de l'agence que sont la création d'un guichet unique pour les services d'emploi et de solidarité sociale ainsi que l'intégration des services d'accueil, d'évaluation et de référence de la clientèle; en assurant à cette fin la mise en place d'un continuum de services aux individus axé sur l'emploi;
- en renforçant le rôle de l'agent ou de l'agente d'aide en tant que gestionnaire du Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi et en tant que responsable du recours aux mesures actives et de l'utilisation des fonds publics;
- en poursuivant les efforts pour soutenir les démarches de recherche d'emploi des demandeuses et des demandeurs d'emploi, notamment des prestataires de l'assurance-emploi et de l'aide sociale prêts à occuper un emploi; en consolidant les liens entre les interventions visant la recherche d'emploi en salles multiservices et les interventions dans le cadre du Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi dans l'esprit du continuum de services axé sur l'emploi;
- en mettant en place, dans le cadre du Pacte pour l'emploi, l'initiative Démarcheurs d'emploi. Cette initiative prévoit l'accompagnement pendant six mois dans leur démarche vers l'emploi des nouveaux demandeurs et demandeuses des programmes d'assistance sociale et des personnes qui participent de façon répétitive à ces programmes, ainsi que leur accompagnement en emploi pendant un an afin de favoriser leur maintien en emploi;
- en offrant, dans le cadre du Pacte pour l'emploi, aux personnes participant aux mesures et services d'Emploi-Québec la possibilité d'obtenir leur Passeport-emploi, une carte de visite à l'intention d'éventuels employeurs, qui décrira leurs compétences particulières, leurs expériences de travail ainsi que l'aide qu'Emploi-Québec leur apportera afin de soutenir leur intégration à l'emploi;
- en mettant en ligne un outil Web permettant de calculer facilement et rapidement l'avantage financier à travailler, notamment par rapport à l'aide financière de dernier recours. Le simulateur sera destiné à l'ensemble des citoyennes et des citoyens, ainsi qu'aux intervenantes et aux intervenants des centres locaux d'emploi et des organismes communautaires œuvrant au développement de l'employabilité;

18. Il s'agit notamment d'éviter que les interventions ne conduisent au va-et-vient des personnes d'un régime d'indemnisation du chômage à l'autre et d'une mesure à l'autre.

- en augmentant de 50 % le montant de l'allocation d'aide à l'emploi pour la participation à une mesure donnant droit à cette allocation; en élargissant la portée de l'allocation d'aide à l'emploi aux personnes sans soutien public du revenu qui participent à la mesure Projets de préparation à l'emploi; en créant une allocation supplémentaire pour les chefs de famille monoparentale qui participent à une mesure donnant droit à l'allocation d'aide à l'emploi. Ces bonifications se feront dans le cadre du Pacte pour l'emploi;
- en collaborant à la mise en œuvre des incitations financières – dont le supplément à la Prime au travail et la Prime au travail dédiée aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi, prévus dans le cadre du Pacte pour l'emploi – visant à favoriser l'incitation au travail des personnes, notamment de la clientèle des programmes d'assistance sociale;
- en intervenant de façon proactive et précoce, c'est-à-dire dès qu'elles demandent une prestation d'assurance-emploi ou dès qu'elles s'adressent à Emploi-Québec<sup>19</sup>, auprès des personnes aptes au travail qui, en l'absence de son aide, courent le risque de voir la durée de leur chômage se prolonger pendant une période plus ou moins longue – y compris les prestataires qui ont une expérience de travail dans des professions en demande – afin qu'elles puissent rapidement bénéficier d'une intervention visant à assurer leur insertion durable en emploi; en recentrant le dispositif de repérage à l'assurance-emploi sur les clientèles les plus à risque de chômage prolongé, de manière à cibler les prestataires, parmi ceux qui déposent une demande mais aussi parmi ceux qui touchent des prestations depuis un certain nombre de semaines, les plus susceptibles de bénéficier des services publics d'emploi; en orientant plutôt vers les services universels les personnes qui sont capables de se trouver un emploi rapidement;
- en offrant aux personnes qui courent un risque de chômage de courte durée les services nécessaires à leur insertion en emploi, c'est-à-dire des mesures d'accès rapide à l'emploi (Activités d'aide à l'emploi, Services d'aide à l'emploi) pour celles qui ont toutes les compétences exigées et qui sont prêtes à occuper un emploi, ou des formations de courte durée pour celles qui, bien qu'ayant les compétences de base nécessaires, n'ont pas toutes les compétences requises;
- en accordant aux personnes qui ne sont pas prêtes à occuper un emploi, et qui courent un risque élevé de chômage de longue durée susceptible d'engendrer des coûts économiques et sociaux importants, la priorité d'accès aux mesures d'amélioration de l'employabilité de plus longue durée et plus coûteuses (ex. : les activités de formation de la main-d'œuvre de longue durée, les mesures Projets de préparation à l'emploi et Subventions salariales). À cet effet, avec le Pacte pour l'emploi, le nombre de personnes participant aux Projets de préparation à l'emploi et à la Mesure de formation de la main-d'œuvre sera augmenté substantiellement. De plus, la mesure Subventions salariales sera bonifiée et son utilisation accrue. En plus d'une partie du salaire du nouvel employé, l'entreprise pourra désormais se voir rembourser une portion des frais d'accompagnement afin de faciliter l'intégration et le maintien en emploi de cette personne.

Cibles de résultats 2008-2009	Cibles 2007-2008	Cibles 2008-2009	Cibles 2008-2009 <small>(avec Pacte pour l'emploi)</small>
2 Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	251 500	251 500	266 500 <sup>vi</sup> (+15 000)
3 Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	125 000	126 148	132 976 <sup>vii</sup> (+6 828)
4 Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	50,5 %	50,5 %	50,5 % <sup>viii</sup>
5 Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée	75 %	75 %	75 %

19. Dans une perspective proactive, cela signifie qu'Emploi-Québec cherche à joindre les personnes qui ont des difficultés d'intégration au marché du travail et qui ne seraient pas naturellement enclines à demander son aide. Ce peut être, notamment, en s'assurant que les organismes du milieu leur adressent ces personnes.







notamment par la conclusion d'ententes régionales; d) le renouvellement de l'entente<sup>22</sup> conclue avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles<sup>xi</sup> et la poursuite des actions visant l'intégration à l'emploi des personnes immigrantes et des minorités visibles; e) l'élargissement de l'accessibilité au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi, prévu dans le cadre du Pacte pour l'emploi; f) la contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de la future politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination et à son plan d'action, ainsi qu'au plan de mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration, d'accès à l'emploi et de francisation, intitulé *Pour enrichir le Québec : franciser plus, intégrer mieux*; g) l'identification de pistes d'actions pour soutenir davantage l'insertion et le maintien en emploi des personnes issues de l'immigration dans la région métropolitaine de recensement de Montréal à la suite de la consultation Dubourg-Marsan; h) la reconnaissance, par le dispositif de repérage, du fait qu'être une personne immigrante nouvellement arrivée ou appartenant à une minorité visible constitue un facteur de risque de chômage de longue durée;

– **les personnes handicapées**, par : a) la collaboration à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. Dans le cadre de cette stratégie, le Pacte pour l'emploi contribuera à renforcer deux mesures d'Emploi-Québec destinées à stimuler l'embauche et la qualification des personnes handicapées : en augmentant substantiellement l'accessibilité de la mesure Contrat d'intégration au travail et en créant de nouveaux emplois en entreprises adaptées; b) la collaboration du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour les personnes handicapées et de l'Office des personnes handicapées du Québec ainsi que le recours aux services des organismes spécialisés œuvrant au développement de l'employabilité; c) le soutien au personnel d'Emploi-Québec appelé à intervenir auprès des personnes handicapées et sa sensibilisation aux problèmes d'intégration au marché du travail propres à ces personnes; d) la poursuite de l'aide apportée à ces personnes dans le cadre de la mesure Contrat d'intégration au travail et de la gestion du Programme de subventions aux entreprises adaptées; e) la mise en place d'un service de soutien aux employeurs afin de faciliter leur accès à l'information et aux ressources pour l'embauche d'une personne handicapée, l'aménagement du lieu de travail ou pour tout autre besoin lié à l'intégration à l'emploi des personnes handicapées; f) la reconnaissance, par le dispositif de repérage, du fait qu'être une personne handicapée constitue un facteur aggravant du risque de chômage de longue durée;

– **les personnes judiciarisées adultes**, par : a) la poursuite de la mise en œuvre de l'entente concernant les interventions d'Emploi-Québec offertes aux personnes contrevenantes adultes sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique. Les objectifs de cette entente se regroupent sous trois volets : la prestation des interventions d'Emploi-Québec dans les établissements de détention, les projets pour améliorer les compétences des personnes incarcérées en vue de leur intégration au marché du travail et de leur maintien en emploi, de même que la consolidation des interventions en milieu ouvert; b) le recours aux services des organismes spécialisés œuvrant au développement de l'employabilité et la collaboration du Comité consultatif pour la clientèle judiciarisée adulte; c) le soutien accru à des projets de développement des compétences dans les établissements de détention et la poursuite de l'arrimage des interventions avec celles des commissions scolaires; d) le suivi et l'évaluation des interventions auprès de ces personnes; e) la reconnaissance, par le dispositif de repérage, du fait qu'être une personne judiciarisée constitue un facteur aggravant du risque de chômage prolongé;

– **les autochtones**, par la prise en compte des stratégies découlant du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations, dont la signature d'ententes avec la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations et les centres d'amitié autochtones. Ces ententes visent à bonifier les services déjà existants et à s'assurer ainsi que plus de personnes, notamment des jeunes et des femmes, recevront des services;

- en poursuivant, avec ses partenaires, la réflexion sur les diverses formes de sous-emploi qui compromettent l'équilibre du marché du travail.

22. Il s'agit de l'Entente interministérielle pour favoriser l'intégration au marché du travail des immigrants et des personnes appartenant aux minorités visibles. D'une durée de trois ans, cette entente établit les responsabilités respectives des deux ministères dans la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental visant à assurer la pleine participation des Québécoises et des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec et intitulé *Des valeurs partagées, des intérêts communs*.





## STRATÉGIES

*Emploi-Québec vise donc à assurer, en concertation avec ses partenaires et les ministères intéressés, une meilleure adéquation de l'offre de main-d'œuvre aux besoins présents et futurs des entreprises et à prévenir les pénuries de main-d'œuvre. Ces stratégies contribuent notamment à la réalisation de l'orientation n° 2 du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises aux changements pour accroître leur productivité » :*

- en mettant en œuvre les actions prévues sous l'orientation précédente dans le but d'améliorer la disponibilité de la main-d'œuvre et de favoriser un meilleur appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre;
- en contribuant au renouvellement des effectifs de l'ensemble des secteurs, entre autres de celui de la santé et des services sociaux par la mise en œuvre de la stratégie s'y rapportant;
- en élaborant et en mettant en œuvre, en concertation avec les conseils régionaux des partenaires du marché du travail et les comités sectoriels de main-d'œuvre, ainsi qu'avec les ministères concernés (les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de l'Immigration et des Communautés culturelles, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, des Ressources naturelles et de la Faune, etc.), les stratégies appropriées pour prévenir les pénuries de main-d'œuvre susceptibles de compromettre la croissance de l'économie du Québec et la création d'emplois, en particulier dans les secteurs qui auront été désignés par les ministères sectoriels<sup>xvii</sup>;
- en promouvant et en mettant en œuvre, en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail, les conseils régionaux des partenaires du marché du travail et les comités sectoriels de main-d'œuvre, la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre ainsi que ses règlements. Cette loi a pour objectifs l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre grâce à l'acquisition, au perfectionnement, à la mise à jour et à la reconnaissance des compétences, ainsi qu'un meilleur soutien aux efforts de formation des entreprises, particulièrement des petites et des moyennes entreprises, notamment par l'élimination des lourdeurs administratives et par le soutien à leur regroupement dans des mutuelles de formation. À cet égard, le Pacte pour l'emploi permettra de soutenir financièrement le regroupement de PME au sein de mutuelles de formation, qui auront pour fonction la mise en commun de services et de ressources de formation, en plus de consolider la formation en ligne. La Loi vient aussi renforcer le rôle des partenaires du marché du travail et des comités sectoriels de main-d'œuvre;
- en collaborant à la consolidation et à l'évolution du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, maintenant inclus dans la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, avec le concours des comités sectoriels de main-d'œuvre et des services aux entreprises; en portant une attention accrue à l'opérationnalisation de la reconnaissance des compétences. Le Pacte pour l'emploi soutiendra cet objectif en rendant disponibles des services d'évaluation et de reconnaissance permettant de sanctionner, par une attestation ou un certificat d'État, les compétences que les personnes ont développées en milieu de travail. De plus, le Pacte permettra de soutenir l'acquisition de compétences non maîtrisées; en favorisant l'harmonisation et la complémentarité des dispositifs de reconnaissance des acquis et des compétences entre les services publics d'emploi et les réseaux de l'éducation;
- en soutenant l'expansion du Programme d'apprentissage en milieu de travail et l'élaboration d'autres stratégies de développement des compétences;
- en mettant en œuvre les nouveaux programmes d'apprentissage et de qualification professionnelle réglementés sous la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre, qui utilisent maintenant l'approche par compétences en milieu de travail et contribuent ainsi à offrir aux entreprises un meilleur outil de formation du personnel visé;
- en améliorant les mécanismes de sélection des personnes immigrantes en fonction des besoins du marché du travail, par la révision, en partenariat avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de la grille de sélection des personnes immigrantes;





En particulier, pour que les entreprises obtiennent les gains de productivité attendus à la suite d'investissements dans leur équipement, dont le relèvement est un objectif du gouvernement, elles doivent adapter leur organisation du travail et leurs pratiques aux nouvelles technologies que ces investissements introduisent généralement.

## STRATÉGIES

*Emploi-Québec vise donc, en concertation avec les ministères intéressés (notamment le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation), à améliorer la productivité des entreprises du Québec, à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements, entre autres aux changements technologiques, démographiques et commerciaux, à accroître leur taux de survie, à maintenir les emplois et à soutenir la création d'emplois. Ces stratégies contribuent notamment à la réalisation de l'orientation n° 2 du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises aux changements pour accroître leur productivité » :*

- en poursuivant les travaux sur l'actualisation du dispositif de repérage et de priorisation des entreprises dont les emplois sont menacés d'être perdus ou de ne pas être créés ou qui risquent d'éprouver des difficultés à pourvoir leurs postes vacants, de manière à intervenir auprès d'elles de façon précoce, proactive et préventive;
- en soutenant, en particulier dans les secteurs et les entreprises en déclin, l'adaptation de la main-d'œuvre et son redéploiement vers les entreprises et les secteurs en croissance, à plus forte valeur ajoutée et productivité. À titre d'exemple, des travaux seront menés afin de réaliser une adéquation entre la disponibilité d'ex-travailleurs dans le secteur de la forêt et les besoins de main-d'œuvre dans le secteur minier;
- en améliorant l'offre de service aux entreprises afin de contribuer davantage à la productivité des entreprises québécoises : en promouvant, auprès des entreprises, la qualification de la main-d'œuvre et une meilleure utilisation de cette qualification, le Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, les programmes de formation et de qualification professionnelles réglementés, le maintien en emploi des travailleuses et travailleurs d'expérience ainsi que l'insertion en emploi des personnes immigrantes et des minorités visibles; en renforçant le rôle stratégique des services aux entreprises en matière de soutien et de conseil relativement aux divers aspects de la gestion des ressources humaines; en collaborant davantage avec les comités sectoriels de main-d'œuvre afin de favoriser l'amélioration des pratiques de formation et de gestion des ressources humaines des entreprises; en intensifiant le partenariat avec les autres ministères et organismes offrant des services aux entreprises;
- en intensifiant ses efforts pour sensibiliser les entreprises à l'importance, dans le contexte actuel, d'adapter leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines, d'améliorer leur gestion de la diversité culturelle, de même que la gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre, entre autres par : l'embauche des personnes immigrantes et des membres des minorités visibles, la mise en place de mesures de conciliation travail-famille, la préparation de la relève et le transfert d'expertise intergénérationnel, notamment par l'encadrement des travailleuses et des travailleurs plus jeunes par les plus âgés (compagnonnage), ainsi que la formation et la rétention de leurs travailleuses et de leurs travailleurs âgés, par exemple en favorisant leur retraite progressive plutôt qu'anticipée; en soutenant les entreprises à ces fins;
- en promouvant auprès des entreprises les mesures et services offerts par Emploi-Québec, notamment sur le plan du recrutement, de la formation et de la gestion des ressources humaines;
- en adaptant l'offre de service aux entreprises aux nouveaux enjeux du marché du travail et aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre;
- en poursuivant, dans la foulée des ententes conclues en région qui visent à assurer une meilleure coordination des interventions en entreprise, la collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, afin de soutenir les entreprises dans l'implantation de meilleures pratiques d'affaires, ainsi que la mise en œuvre d'une culture de l'innovation;









Les programmes d'aide et d'accompagnement social (PAAS) permettent d'offrir aux participantes et aux participants une aide et un accompagnement structurés, destinés à renforcer leur intérêt, à définir leurs besoins, à développer ou à maintenir certaines habiletés, certaines attitudes ou certains comportements, à rechercher des solutions permettant de lever les obstacles qui nuisent à leur cheminement socioprofessionnel, à s'engager dans une démarche qui les amènera à jouer un rôle plus actif dans la société, à se préparer à participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi et à accroître leurs possibilités d'accéder au marché du travail. Le programme Devenir s'adresse aux prestataires qui ne sont pas prêts immédiatement à intégrer les mesures et programmes des services publics d'emploi ou le marché du travail, mais qui peuvent espérer le faire dans un délai maximum de 12 mois. Le programme Interagir vise à répondre aux besoins des personnes pour qui l'accès au marché du travail ne peut qu'être envisagé à long terme. Enfin, le programme Réussir est destiné aux prestataires du Programme de solidarité sociale, ayant des contraintes sévères à l'emploi, qui désirent poursuivre des études secondaires professionnelles ou postsecondaires.

## STRATÉGIES

*Emploi-Québec fournira une aide et un accompagnement structurés et adaptés aux prestataires d'une aide financière de dernier recours, notamment :*

- en mettant en œuvre l'ensemble des programmes d'aide et d'accompagnement social;
- en explorant la possibilité, en collaboration avec la Société d'habitation du Québec, d'offrir des services aux femmes vivant dans les HLM afin de faciliter leur intégration sociale et économique, ainsi que le prévoit le plan d'action 2007-2010 de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les hommes et les femmes;
- en actualisant le dispositif de repérage pour cibler, parmi les prestataires du Programme d'aide sociale sans contraintes de santé, ceux qui sont les plus susceptibles de bénéficier d'une aide des services publics d'emploi ou des programmes d'aide et d'accompagnement social;
- en réalisant des travaux visant à améliorer les processus et l'offre de service concernant certaines catégories de prestataires, notamment les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi ou encore les personnes aptes au travail, mais que des limitations empêchent momentanément de participer à des mesures.

### AXE D'INTERVENTION 3.3

**Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société à l'endroit de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même que la cohérence des actions gouvernementales à cet égard**

Les services de solidarité sociale d'Emploi-Québec contribuent à soutenir de façon particulière et adaptée les territoires à forte concentration de pauvreté. Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'appuie à cet égard sur une approche territoriale intégrée qui fait appel à la capacité des communautés de se prendre en charge et de créer une synergie entre leur développement social et leur développement économique.

Cette approche confère un leadership aux acteurs locaux et invite les conférences régionales des élus à définir des stratégies régionales concertées avec leurs partenaires, y compris les villes et les MRC, afin d'établir les priorités d'action dans les territoires où se concentre la pauvreté. Les ministères et les organismes, pour leur part, doivent déterminer les ressources qu'ils peuvent consacrer aux territoires prioritaires d'intervention et agir en appui aux initiatives des milieux.

À ce titre, Emploi-Québec contribue, par son offre de service, à la conclusion d'ententes visant le développement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans des territoires de centres locaux d'emploi figurant parmi les plus défavorisés.



Cette orientation vise à accroître l'efficacité des interventions d'Emploi-Québec et à mettre en œuvre une offre de service qui réponde le mieux possible et au meilleur coût aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la diversité des réalités régionales et territoriales. Dans ce cadre, l'agence cherchera à améliorer sa performance organisationnelle d'ensemble et la qualité des services offerts à la clientèle, en tenant compte des ressources qui lui sont confiées.

Tout en assurant la continuité du service à la population, Emploi-Québec poursuivra ses efforts pour consolider la gestion unifiée de ses services d'emploi et de solidarité sociale afin de tirer le maximum du potentiel qu'offre sa nouvelle organisation en vue de mieux servir la population et, notamment, de maximiser l'insertion en emploi de la clientèle des programmes d'assistance sociale par un meilleur arrimage de ses interventions. À cet égard, l'indicateur de résultats commun inscrit sous l'orientation n° 3, soit le nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours à la suite d'interventions des services d'emploi et de solidarité sociale, témoigne des efforts que l'agence déploie en ce sens.

Emploi-Québec participera à l'établissement d'une offre de service gouvernementale accessible et simplifiée, notamment à la mise en place de Services Québec et du gouvernement en ligne, de même qu'à l'achèvement du déploiement du Centre de communication avec la clientèle. Par ces actions, le Plan d'action annuel d'Emploi-Québec 2008-2009 contribuera à la concrétisation de l'orientation n° 5 du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Créer un environnement de travail stimulant pour le personnel et moderniser l'offre de service ».

Les actions conduites à cette fin viseront à :

**a) Moderniser l'offre de service de l'agence et consolider la gestion unifiée de ses services d'emploi aux individus et aux entreprises ainsi que de ses services de solidarité sociale, conformément aux travaux conduits dans le cadre de la vision organisationnelle,** en portant une attention particulière au continuum dans lequel doivent s'inscrire ces services, au renforcement stratégique des services aux entreprises ainsi qu'à l'instauration de la gestion intégrée des services publics d'emploi et de solidarité sociale sur l'île de Montréal, telle qu'elle existe déjà dans les autres régions du Québec.

De plus, toujours dans le cadre des travaux de la vision organisationnelle, le virage de la modernisation de la prestation de services se poursuivra par : a) la diversification des modes de prestation; b) le développement des services à distance et sur Internet; c) la création de centres de traitement spécialisés; d) la réorganisation territoriale des points de service; e) l'examen des possibilités de partage des ressources avec les autres organismes et ministères; f) l'allègement des processus administratifs; g) la révision de l'organisation du travail. De façon particulière, mentionnons : la consolidation du Centre administratif de la qualification professionnelle, le déploiement à l'échelle du réseau du processus allégé d'attribution initiale à l'aide financière de dernier recours (traitement administratif de l'attribution initiale), le regroupement administratif des dossiers des prestataires du programme de solidarité sociale, l'amélioration de la gestion des dossiers des travailleuses et des travailleurs autonomes présents à l'aide financière de dernier recours, la mise en ligne de l'outil Simul Aide, ainsi que l'amélioration de la prestation électronique de services à l'intention des entreprises, dont le projet de facturation en ligne et l'ajout de nouvelles fonctionnalités à l'application Placement en ligne.

**b) Former le personnel d'Emploi-Québec** en vue de poursuivre son adaptation aux changements organisationnels associés, entre autres, à la consolidation de l'agence, à la mise en place de Services Québec, à la mise en œuvre de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et de la réglementation afférente, à l'évolution du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre ainsi qu'au nouveau Programme d'apprentissage et de qualification professionnelle réglementé.

24. Le terme citoyen est utilisé ici au sens large, c'est-à-dire qu'il inclut les entreprises.





du marché du travail afin qu'ils intègrent dans les plans d'action régionaux des objectifs mesurables d'amélioration du taux d'emploi et de la productivité, et ce, dans la mesure du possible.

Emploi-Québec soutient de façon continue les directions régionales et les centres locaux d'emploi dans la mise en place et le suivi des programmes, mesures et services, ainsi que dans la gestion budgétaire, notamment par la diffusion de l'information ainsi que par le développement et l'adaptation d'outils. C'est dans cette perspective qu'Emploi-Québec élaborera des outils de communication et de gestion du changement visant à soutenir la mise en œuvre du continuum de services aux individus axé sur l'emploi. Elle apportera son soutien au réseau afin de favoriser la mise en œuvre de la nouvelle Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. L'agence veillera aussi à soutenir efficacement, par une approche cohérente et concertée, la mise en œuvre des stratégies clientèles dans le réseau d'Emploi-Québec. L'agence poursuivra également son soutien aux initiatives régionales et locales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en accordant la priorité aux territoires où l'on trouve une forte concentration de pauvreté, dans le respect de l'approche territoriale intégrée.

**g) Améliorer l'information sur le marché du travail pour la prise de décision tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel.** Emploi-Québec continuera d'assurer, en collaboration avec le Ministère, une veille stratégique de l'information sur le marché du travail, notamment en ce qui a trait aux changements commerciaux et démographiques. Elle assurera également une veille des besoins de main-d'œuvre et de formation, tant sur le plan national que régional. À cet effet, les tableaux de bord sur la formation et l'emploi feront l'objet d'une mise à jour.

La consolidation de l'application IMT en ligne se poursuivra, notamment avec la création d'un répertoire des projets d'investissement, qui s'ajoutera au répertoire d'entreprises disponible depuis janvier 2008. Son site Internet, tout comme celui de Placement en ligne, verra son ergonomie améliorée. Les *Perspectives sectorielles* et les *Perspectives professionnelles (2008-2012)* seront mises à jour, de même que les listes de professions en demande produites par chacune des régions et mises à jour deux fois par année. Les prévisions sectorielles et professionnelles de long terme (2008-2017) seront aussi actualisées. La possibilité d'élaborer un modèle d'offre de main-d'œuvre par profession, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sera examinée. L'Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (EREQ) continuera d'alimenter le réseau sur la situation de l'emploi dans les entreprises québécoises, notamment quant à leur effort en matière de formation du personnel. Emploi-Québec contribuera aussi au développement du gouvernement en ligne et de l'espace emploi des portails gouvernementaux.

L'amélioration de l'information sur le marché du travail renforcera la capacité d'Emploi-Québec à conseiller la clientèle dans sa recherche d'emploi, ainsi qu'en matière d'orientation scolaire et professionnelle. Elle vise aussi à soutenir les décisions relatives à la formation et au développement des compétences, à l'immigration, à l'insertion en emploi des personnes éloignées du marché du travail, à la restructuration des bassins de main-d'œuvre des secteurs industriels et des régions vulnérables, de même qu'à la prévention des pénuries de main-d'œuvre.

**h) Poursuivre les travaux d'évaluation des interventions d'Emploi-Québec.** Dans cette perspective, l'année 2008-2009 permettra d'amorcer, de poursuivre ou de compléter des évaluations majeures en vue d'appuyer la vision organisationnelle d'Emploi-Québec. À titre d'exemples, mentionnons quelques évaluations visant à appuyer la consolidation des mesures offertes aux entreprises. Des travaux d'évaluation portant sur la mise en œuvre de la mesure Concertation pour l'emploi et du volet Entreprises de la Mesure de formation de la main-d'œuvre ont été réalisés en 2007-2008. L'étape suivante consiste à mesurer les effets de ces interventions pour les entreprises qui y participent et pour le personnel concerné. Des travaux importants seront aussi entrepris pour évaluer le service de placement et les produits de l'information sur le marché du travail. D'autres travaux d'évaluation déjà en cours devraient donner des résultats au cours de













# ANNEXE A

## Fonds de développement du marché du travail (FDMT)

### TABLEAU A-2

Variation du budget d'intervention  
entre les exercices 2007-2008 et 2008-2009 (en milliers de dollars)

Variation du budget	Fonds du Québec	Compte d'assurance-emploi	TOTAL
<b>2007-2008</b>			
Crédits	197 871,8	596 855,0	794 726,8
Budget	247 055,5	596 855,0	843 910,5
<b>2008-2009</b>			
Crédits	301 505,7	598 599,0	900 104,7
Budget	354 949,7	598 599,0	953 548,7
<b>Variation des crédits</b>	<b>103 633,9</b>	<b>1 744,0</b>	<b>105 377,9</b>
<b>Variation du budget</b>	<b>107 894,2</b>	<b>1 744,0</b>	<b>109 638,2</b>
Détails des variations	Fonds du Québec	Compte d'assurance-emploi	TOTAL
<b>VARIATION DES CREDITS ET DU BUDGET</b>			
Entente Canada-Québec relative au marché du travail	-	1 744,0	1 744,0
Pacte pour l'emploi	107 000,0	-	107 000,0
Transfert de la mesure Insertion sociale	(1 200,0)	-	(1 200,0)
Transfert de Solidarité jeunesse pour Jeunes en action	2 000,0	-	2 000,0
Transfert au Secrétariat aux affaires autochtones	(328,5)	-	(328,5)
Secteur Forêt	2 475,0	-	2 475,0
Initiative ciblée pour les travailleurs âgés	(952,3)	-	(952,3)
Programme de subventions aux entreprises adaptées - Augmentation du salaire minimum	1 200,0	-	1 200,0
Du Ministère pour Contrat d'intégration au travail - contraintes sévères	1 275,0	-	1 275,0
Du Ministère pour Contrat d'intégration au travail - prestataires sans contraintes sévères	-	-	-
Du Ministère pour subventions aux entreprises adaptées - contraintes sévères	1 425,0	-	1 425,0
Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi	-	-	-
Du surplus accumulé au FDMT	(5 000,0)	-	(5 000,0)
<b>Variation du budget</b>	<b>107 894,2</b>	<b>1 744,0</b>	<b>109 638,2</b>
<b>VARIATION DE L'ENVELOPPE CENTRALE</b>			
Intervention sectorielle	-	300,0	300,0
CSST	-	-	-
Office franco-québécois pour la jeunesse	-	-	-
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	-	-	-
Services d'aide à l'emploi des carrefours jeunesse-emploi	-	-	-
Pacte pour l'emploi - Projets de la Commission des partenaires du marché du travail	22 500,0	-	22 500,0
Projets économiques d'envergure	-	(300,0)	(300,0)
Projets majeurs et Initiatives de la Commission des partenaires du marché du travail	-	-	-
Réserve de stabilisation	1 274,1	(1 324,1)	(50,0)
<b>Variation de l'enveloppe centrale</b>	<b>23 774,1</b>	<b>(1 324,1)</b>	<b>22 450,0</b>
<b>VARIATION DE L'ENVELOPPE REGIONALE</b>			
Budget réparti aux régions	2 275,4	(381,9)	1 893,5
Pour la Table métropolitaine de Montréal	-	-	-
	<b>2 275,4</b>	<b>(381,9)</b>	<b>1 893,5</b>
Table métropolitaine de Montréal	-	-	-
Contrat d'intégration au travail	647,0	-	647,0
Jeunes en action	(1 450,0)	3 450,0	2 000,0
Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi	-	-	-
Réserve pour les régions	(6 000,0)	-	(6 000,0)
Secteur Forêt	2 475,0	-	2 475,0
Initiative ciblée pour les travailleurs âgés	(952,3)	-	(952,3)
Programme de subventions aux entreprises adaptées	2 625,0	-	2 625,0
Formation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	-	-	-
Pacte pour l'emploi	84 500,0	-	84 500,0
Réinvestissement des recouvrements anticipés	-	-	-
	<b>81 844,7</b>	<b>3 450,0</b>	<b>85 294,7</b>
<b>Variation de l'enveloppe régionale</b>	<b>84 120,1</b>	<b>3 068,1</b>	<b>87 188,2</b>
<b>TOTAL DE LA VARIATION DU BUDGET</b>	<b>107 894,2</b>	<b>1 744,0</b>	<b>109 638,2</b>

# ANNEXE A

## Fonds de développement du marché du travail (FDMT)

### TABLEAU A-3

Répartition régionale du budget d'intervention  
2008-2009 des services d'emploi (en milliers de dollars)

	Répartition du budget total										Sources de financement		
	Mesures actives Modèle de répartition	Table métropolitaine de Montréal	Contrat d'intégration au travail	Jeunes en action	Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi	Secteur Forêt	Initiative ciblée pour les travailleurs âgés	Pacte pour l'emploi	TOTAL	Fonds du Québec	Compte d'assurance-emploi	TOTAL	
<b>RÉGIONS</b>													
Abitibi-Témiscamingue	13 538,5	0,0	867,0	331,1	30,0	1 631,2	-	1 145,0	17 542,8	4 569,8	12 973,0	17 542,8	
Bas-Saint-Laurent	20 206,3	0,0	1 621,8	337,8	10,0	1 279,0	-	1 368,6	24 823,4	5 843,4	18 980,0	24 823,4	
Capitale-Nationale	44 480,9	0,0	1 614,3	858,0	620,0	3 300,0	-	3 802,8	54 656,0	16 098,7	38 557,3	54 656,0	
Centre-du-Québec	16 366,2	0,0	1 110,3	301,6	65,0	0,0	-	1 675,7	19 518,8	6 104,7	13 414,1	19 518,8	
Chaudière-Appalaches	24 483,5	0,0	1 347,3	516,7	55,0	725,5	-	1 623,0	28 025,5	5 822,6	22 202,9	28 025,5	
Côte-Nord	8 962,8	0,0	469,4	202,9	10,0	0,0	-	616,6	10 987,3	2 443,4	8 543,9	10 987,3	
Estrie	21 745,1	0,0	845,9	433,5	275,0	0,0	-	2 270,7	25 570,2	7 213,6	18 356,6	25 570,2	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	16 908,5	0,0	1 291,7	201,7	25,0	689,3	-	1 075,0	20 191,2	4 547,8	15 643,4	20 191,2	
Île-de-Montréal	155 280,4	(961,1)	5 043,4	2 821,2	3 340,0	0,0	-	18 467,3	183 991,2	75 387,1	108 604,2	183 991,2	
Lanaudière	28 143,2	(174,2)	1 170,5	650,4	15,0	100,0	-	2 543,9	32 448,8	8 849,8	23 599,0	32 448,8	
Laurentides	34 140,9	(211,3)	1 491,2	510,2	130,0	200,0	-	2 980,5	39 241,5	9 878,2	29 363,3	39 241,5	
Laval	21 900,2	(135,6)	964,9	538,3	175,0	0,0	-	1 715,1	25 157,9	6 496,3	18 661,6	25 157,9	
Mauricie	24 439,1	0,0	1 148,4	519,7	40,0	3 139,6	-	2 648,7	31 935,5	9 106,5	22 829,1	31 935,5	
Montérégie	83 650,9	(517,8)	2 965,3	1 829,2	730,0	0,0	-	7 442,4	96 100,0	26 302,5	69 797,4	96 100,0	
Nord-du-Québec	3 193,3	0,0	68,4	38,6	0,0	633,1	-	215,8	4 149,2	655,4	3 493,8	4 149,2	
Ouatais	22 830,7	0,0	1 008,7	430,3	100,0	300,0	-	2 317,6	26 987,3	7 355,9	19 631,4	26 987,3	
Seguway-Lac-Saint-Jean	25 916,7	0,0	1 471,5	527,5	80,0	2 902,3	-	2 270,3	33 168,3	9 119,6	24 048,6	33 168,3	
<b>Répartition aux régions</b>	<b>566 167,2</b>	<b>(2 000,0)</b>	<b>24 500,0</b>	<b>11 048,7</b>	<b>5 700,0</b>	<b>14 900,0</b>	<b>0,0</b>	<b>54 179,0</b>	<b>674 494,9</b>	<b>205 795,4</b>	<b>468 699,5</b>	<b>674 494,9</b>	
Table métropolitaine de Montréal	0,0	2 000,0	-	-	-	-	-	-	2 000,0	0,0	2 000,0	2 000,0	
Réserve des régions	-	-	-	501,3	0,0	4 110,0	952,400	29 321,0	34 884,7	30 867,7	4 017,0	34 884,7	
Formation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	60 000,0	-	-	-	-	-	-	-	60 000,0	0,0	60 000,0	60 000,0	
Programme de subventions aux entreprises adaptées	52 126,6	-	-	-	-	-	-	1 000,0	53 126,6	53 126,6	0,0	53 126,6	
Ajustement aux sources de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	19 010,0	(19 010,0)	0,0	
Réinvestissement des recouvrements	(3 000,0)	-	-	-	-	-	-	-	(3 000,0)	(600,0)	(2 400,0)	(3 000,0)	
<b>Total de l'enveloppe régionale</b>	<b>675 293,8</b>	<b>0,0</b>	<b>24 500,0</b>	<b>11 550,0</b>	<b>5 700,0</b>	<b>19 010,0</b>	<b>952,4</b>	<b>84 500,0</b>	<b>821 506,2</b>	<b>308 199,7</b>	<b>513 306,5</b>	<b>821 506,2</b>	
<b>CENTRAL</b>													
Activités centrales	43 192,5	-	-	-	-	-	-	-	43 192,5	1 250,0	41 942,5	43 192,5	
Intervention sectorielle et Commission des partenaires du marché du travail	15 300,0	-	-	-	-	-	-	22 500,0	37 800,0	22 500,0	15 300,0	37 800,0	
Projets d'envergure, Projets majeurs et Commission des partenaires du marché du travail	34 050,0	-	-	-	-	-	-	-	34 050,0	8 000,0	26 050,0	34 050,0	
Réserve de stabilisation	15 726,0	-	1 274,0	-	-	-	-	-	17 000,0	15 000,0	2 000,0	17 000,0	
<b>TOTAL DU FDMT</b>	<b>783 562,3</b>	<b>0,0</b>	<b>25 774,0</b>	<b>11 550,0</b>	<b>5 700,0</b>	<b>19 010,0</b>	<b>952,4</b>	<b>107 000,0</b>	<b>953 548,7</b>	<b>354 949,7</b>	<b>598 599,0</b>	<b>953 548,7</b>	















